

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hotel-de-Ville, 63.

Bureau de vente : 41, rue Centrale, 41.

Rédacteur en chef : A. SCHNEEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

Table with 4 columns: Ville de Lyon, Département du Rhône, Départem. limitrophes, Autres départements... and 4 rows of subscription rates.

LES ABBONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant: C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance...

Lyon, le 12 Juin.

Il est curieux d'observer l'entrée en scène de chacun des personnages qui se représentent, dans le nouveau cabinet...

que la fréquence de ces bourrasques politiques, qui emportent soudainement un ministre, brisant du même coup et les projets de réforme et le réformateur compétent.

Le décret est contre-signé par les ministres de l'intérieur, de la marine et de la guerre et porte que M. Chanzy est chargé, à titre de mission temporaire, de ce gouvernement.

LA CIRCULAIRE DE M. BEULÉ JUGÉE PAR LES JOURNAUX L'attitude de la presse, à la suite de l'orage parlementaire d'avant-hier, est très-intéressante...

sein se compromettre à ce degré dès leurs premiers pas dans la pratique du pouvoir. Le Bien public croit que « plus d'un membre très-libéral du centre droit, plus d'un autoritaire très-loyal de la droite a compris hier la valeur de cette expression familière appliquée par M. Gambetta à la politique: « avaler des crapauds ».

Le nouveau gouvernement s'était formé pour combattre le radicalisme, et il se faisait battre par des membres de l'Union républicaine. Il avait pris pour programme le rétablissement de l'ordre moral, et il était pris en flagrant délit d'immoralité publique.

INFORMATIONS POLITIQUES

Après une journée orageuse, journée calme. L'Assemblée a repris la discussion relative au chemin de fer de l'Est, mais l'esprit public est encore tout entier fixé sur les incidents de la séance d'avant-hier.

On lit dans la partie officielle du Journal officiel: M. Pascal a remis entre les mains de M. le président de la République, qui l'a acceptée, sa démission des fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Le nouveau préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, a l'intention de reprendre les grands travaux de Paris; il déclarerait ainsi au vote exprimé plusieurs fois par le conseil municipal.

Le Journal de Paris est tout indigné des procédés de la gauche qui a vu dans ce malheureux document ce qu'on avait jamais eu l'intention d'y mettre.

Plus loin, le même journal dit sévèrement et justement: Il faut croire que nous en avons bien fini maintenant avec ces deux mots sonores et menteurs qu'on nous jetait sans cesse à la tête, et que les professeurs « d'ordre moral » et les « honnêtes gens » ne prendront plus de si haut désormais avec ceux auxquels il deviendra de ne point partager leur avis sur les points de la politique.

Plus loin, le même journal dit sévèrement et justement: Il faut croire que nous en avons bien fini maintenant avec ces deux mots sonores et menteurs qu'on nous jetait sans cesse à la tête, et que les professeurs « d'ordre moral » et les « honnêtes gens » ne prendront plus de si haut désormais avec ceux auxquels il deviendra de ne point partager leur avis sur les points de la politique.

BULLETIN DU JOURNAL DE LYON

tion de la famille de Châtillon peut-être... Si ce désastre arrivait par votre faute, vous auriez à en répondre dans cette vie et dans l'autre. Adieu.

— J'y cours, dit Marguerite éperdue. Cependant, Betty, ma fille, écoute-moi... Tu vas monter sur la tour du nord et tu te bécotas de faire flotter au sommet un drapeau blanc. N'y manque pas, sur ta vie! va vite... si tu m'aimes!

— Par ma foi de chevalier! cher père, vous avez dit confus. Si à votre réveil vous avez dû entendre les sermons du révérend père, moi j'ai été assourdi des sonnettes d'une droïssée à longues jambes qui rendait des points pour la volubilité de sa langue à tous les prédicateurs de la chrétienté... Mais, ce qu'il y a de plus honteux, c'est que, pendant notre sommeil ma belle et vaillante Marguerite visitait les postes et reconfortait nos gens.

— Mauvaise journée, en définitive, pour le ministère, et par contre-coup pour la majorité elle-même, qui voit les hommes sortis de son

le pauvre Bénédicte semblait épuisé de fatigue, son visage rouge et bouffi, son front baigné de sueur, témoignage des efforts inouïs qu'il avait faits, selon les instructions de la châtellaine, pour occuper un peu de temps l'irascible baron.

— vous êtes encore à cet âge où Vénus passe avant Bellone, comme dirait notre savant chapelain. — Non pas, mon père, je vous suis, — dit Gauthier. — Elle embrassa de nouveau Marguerite et voulut la congédier.

LE SPECTRE DE CHATILLON

PAR Elie BERTHET PREMIÈRE PARTIE La Fête. Mais la pétulante camériste ne pouvait plus attendre sa maîtresse; craignant d'être aperçue à travers les créneaux par quelque archer qui eût trouvé plaisant de la saluer d'une fleche, elle s'était hâtée de se enfuir avec une agilité de ses longues jambes. Marguerite elle-même comprenait la nécessité d'attendre sans retard rejoindre son mari, dont la présence eût dérangé tous ses plans.

— Dame, lui dit-il, ma mission est remplie; j'ai vu le roi Charles, et il accepte vos conditions. — Grâce vous soient rendues, protecteur généreux d'une maison chancelante! dit Marguerite avec égarément; mais je n'ose espérer de pouvoir mener à bien mon audacieux projet; plus le moment approche, plus les difficultés et les périls se multiplient autour de moi... Venez-moi secourir, car les forces m'abandonnent.

— Comme il vous plaira, cher seigneur et père; j'attends votre bon plaisir. — Tête-Dieu! ces coquins de pages ne finissent pas de m'armer! Hoha! Jean, ne saurais-tu achever de lacer mon heaume?... Pourquoi m'a-t-on mis cette cuirasse de Milan au lieu de mon léger haubert?... c'est à cause des fleches qui pleuvent sur le rempart, dites-vous? Bon, bon... pourquoi crier comme des corneilles? Donnez-moi ma dague et mon épée... C'est fini, grâce à mon saint patron!... Et maintenant, mon fils Gauthier, nous pouvons partir.

— Morbleu! dit le baron avec un gros rire, un de ces matins dame Marguerite endossa notre larmois de guerre et ira inspecter les gens d'armes, tandis que Gauthier et moi nous nous avançons sur les balcons en grandes jupes et en coiffes montantes... Toutefois, belle-fille, c'est notre tour d'aller voir comment les choses se passent là-bas, et vous nous pardonnerez de vous quitter si vite.

— Et voilà justement ce qui me met en défiance, — dit le baron en hochant la tête; — ce silence ne présage rien de bon; il doit se machiner quelque chose... Je vais donc monter sur le donjon, et si tout est en règle, je rendrai visite à certain prisonnier que je veux enfin connaître à fond.

— Vous pouvez rester ici avec votre mignonnet, mon fils Gauthier, — ajouta-t-il en souriant.

de leurs concitoyens sont à vendre, que toute plume en France est vénale, et qu'il suffit d'y mettre le prix.

A la vérité, comme l'a fait remarquer le ministre de l'intérieur, cela ne s'appelle point corrompre, mais subventionner.

Evénement cet homme n'est coupable qu'à demi il avait écrit dans les livres l'art de gouverner en corrompant, et il applique ce qu'il a lu avec l'ingéniosité d'un écolier qui fait consciencieusement son devoir.

Nous sommes encore à attendre qu'on nous en donne une définition précise. Jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur nous l'ait fournie, nous continuerons à penser que ce qu'on organise en ce moment, à très bonne intention sans doute, sous le nom d'ordre moral, c'est simplement le « gâchis » moral.

Sur la même corde le XIXe Siècle exécute cette variation pénible pour le cabinet « résolvant conservateur ».

Qu'on le sache donc : l'ordre moral dont on nous a tant parlé, l'ordre moral au nom duquel a été renversé le gouvernement de M. Thiers, c'est la mise à l'encaissement des consciences. Pour que l'ordre moral soit établi et fonctionne au gré des conservateurs, il faut que tout le monde pense au fait de penser de même; il faut que, de gré ou de force, tous les organes de l'opinion publique chantent matin et soir la même gamme.

Mais le journal de MM. About et Sarrcey ne prend pas tout le long la chose sur un ton aussi austère. M. About propose au ministère une excellente affaire, l'acquisition du XIXe Siècle et de la rédaction.

Tel qu'il est et se comporte, ce journal est à votre disposition, si le gouvernement résolvait conservateur veut y mettre le prix. Nous nous ferons non-seulement un plaisir, mais un honneur de nous vendre aux conditions les plus justes et les plus avantageuses.

Donnez-nous seulement la présidence de la République pour M. Thiers, la présidence de l'Assemblée nationale pour M. Grévy, le ministre de l'intérieur pour M. Casimir Périer, les autres ministères pour des républicains aussi sages et aussi loyalement conservateurs que lui. Rendez les préfetures et les sous-préfetures aux républicains; obtenez qu'on replace à la tête de la magistrature les procureurs généraux destitués depuis une dizaine de jours. Rompez la scandaleuse coalition que les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes ont formée contre la République; sortez franchement des complots qui se trament contre le suffrage universel, et après avoir garanti nos franchises municipales, sauvez la liberté de la presse et abaissez les barrières qui empêchent la circulation de la vérité.

Nous parlerions bien que le ministère n'acceptera pas. Quel dommage! Et maintenant si nous voulons tirer une morale de cet incident, nous devons la prendre dans les journaux bonapartistes qui se vengent bien de tout ce qu'on pu dire d'eux leurs alliés d'aujourd'hui. C'est d'abord Paul de Cassagnac, qui, répondant à un article du Gaulois, dit dans le Pays:

La démission de M. Pascal ne couvre pas le ministre, puisqu'il assume toute la responsabilité de la circulaire.

M. Paul n'en sortira guère, et c'est le ministre le plus réjouissant de voir un spicrateur démissionner et d'incapacité administrative qui a causé l'empire d'hier.

Quant à l'Ordre, il s'écrit dans un article, intitulé: L'Empire vengé: C'est donc principalement une question d'impudence et d'incapacité administrative qui a causé l'empire d'hier.

Après différents toasts portés à l'Algérie, à l'instruction laïque, à la Ligue de l'enseignement, la parole est donnée à M. Allan, rédacteur en chef de l'Indépendant de Constantine et trésorier de la Ligue.

Après s'être excusé sur son incompréhension de ne porter aucun toast ayant le caractère spécial faisant l'objet de cette réunion. M. Allan propose de boire: « A l'illustre citoyen auquel la France doit deux ans de tranquillité et la libération du territoire, au principe auquel nous devons le salut et l'honneur de la patrie: à M. Thiers et à la République française! »

Après différents toasts portés à l'Algérie, à l'instruction laïque, à la Ligue de l'enseignement, la parole est donnée à M. Allan, rédacteur en chef de l'Indépendant de Constantine et trésorier de la Ligue.

Après s'être excusé sur son incompréhension de ne porter aucun toast ayant le caractère spécial faisant l'objet de cette réunion. M. Allan propose de boire: « A l'illustre citoyen auquel la France doit deux ans de tranquillité et la libération du territoire, au principe auquel nous devons le salut et l'honneur de la patrie: à M. Thiers et à la République française! »

Après différents toasts portés à l'Algérie, à l'instruction laïque, à la Ligue de l'enseignement, la parole est donnée à M. Allan, rédacteur en chef de l'Indépendant de Constantine et trésorier de la Ligue.

Après s'être excusé sur son incompréhension de ne porter aucun toast ayant le caractère spécial faisant l'objet de cette réunion. M. Allan propose de boire: « A l'illustre citoyen auquel la France doit deux ans de tranquillité et la libération du territoire, au principe auquel nous devons le salut et l'honneur de la patrie: à M. Thiers et à la République française! »

Après différents toasts portés à l'Algérie, à l'instruction laïque, à la Ligue de l'enseignement, la parole est donnée à M. Allan, rédacteur en chef de l'Indépendant de Constantine et trésorier de la Ligue.

Après s'être excusé sur son incompréhension de ne porter aucun toast ayant le caractère spécial faisant l'objet de cette réunion. M. Allan propose de boire: « A l'illustre citoyen auquel la France doit deux ans de tranquillité et la libération du territoire, au principe auquel nous devons le salut et l'honneur de la patrie: à M. Thiers et à la République française! »

Après différents toasts portés à l'Algérie, à l'instruction laïque, à la Ligue de l'enseignement, la parole est donnée à M. Allan, rédacteur en chef de l'Indépendant de Constantine et trésorier de la Ligue.

dit la Liberté, la visite d'une dame qui lui dit: — Nous arrivons de là-bas, mon mari et moi, pour vous voir... — On n'est pas plus aimable.

— Vous qui êtes bien avec le nouveau ministre, dites-lui que si la préfecture de notre département venait à être vacante, elle nous irait autant que nous lui irions.

— Dans votre département? Impossible, chère madame; la sagesse des nations s'y oppose: « Nul n'est prophète en son pays. »

L'affaire Garcia concernant la partie de baccarat jouée chez M. Barrucci, dont il a été de nouveau question ces jours derniers, revenait hier devant le tribunal de police correctionnelle de Paris.

On se souvient que ce procès avait été renvoyé à quinzaine pour permettre à M. Garcia d'apporter la justification de désestement de la partie civile, M. de Miranda.

Le tribunal a déclaré Garcia non recevable en son opposition, l'en a débouté et l'a condamné aux dépens.

M. Rattazzi et son beau-frère, le commandeur Gléziotti Rattazzi, ont reçu et continuent à recevoir la dépeche de condoléance. Le roi a écrit la dépeche suivante: « Je m'associe avec une profonde douleur au deuil de la famille Rattazzi, qui est un deuil pour tous les patriotes italiens. Acceptez et faites agréer à la veuve les sentiments de ma plus vive douleur pour la perte que je fais d'un véritable ami. »

En effet, une amitié très-affectionnée a toujours lié le roi galant homme à son ancien ministre.

L'attachement de Victor-Emmanuel pour M. Rattazzi et sa confiance en lui étaient illimités.

Les personnes qui désirent parler au schah de Perse ne seront pas fâchées de savoir de quelle manière on doit le saluer.

Il s'agit d'abord de faire une ample provision de souffles; et ensuite on débute d'une manière le plus convenable qui suit: « Haute et puissante étoile dont la tête est convertie du soleil, dont le mouvement se doit comparer à l'étoile cadente: seigneur des monts Caspés et Taurus, des quatre fleuves de l'Europe, du Tigre, de l'Araxe et de l'Indus; rajeton d'honneur; miroir de la vertu; rose de plaisir et noix de muscade de consolation. »

Commencer par le soleil et les étoiles pour finir par une muscade!

L'ordre de l'Aigle noir de Prusse a été conféré au grand-vizir du schah de Perse.

Le schah a conféré, de son côté, la première classe de l'ordre du Soleil et du Lion au comte de Roon, président du ministère prussien.

C'est avec des colliers, des rubans et des croix que les grands personnages se montent le cou.

Un méchant du Journal de Paris à son confrère l'Univers: La femme de Calino va rendre visite à une de ses parentes qui habite la province. Elle a acheté à cette occasion un superbe sumon; mais comme le poisson voyage difficilement par ces grandes chaleurs, dans son inquiétude elle demande conseil à son mari:

— Dans quel journal-journal je dois envelopper mon poisson pour qu'il se conserve? — Enveloppez-moi cela, lui répond Calino, dans un bon journal. Prends-moi l'Univers; de tous les journaux, c'est encore le plus conservateur.

Un de nos amis, dit la Liberté, revient de Bruxelles, où il s'était rendu pour assister, dimanche, aux expériences du vol aérien de M. Degroof.

Ces expériences, on le sait, ont complètement échoué.

Notre ami revient furieux. — Eh bien! lui dit-on, et l'homme volait? — Il n'y en a pas. Mais si vous voulez voir l'homme voler, regardez-moi.

ment à la vente des journaux de Lyon. Le bruit courait même hier dans notre ville que M. Ducros venait d'être mandé en toute hâte à Paris, pour donner au gouvernement des explications sur sa ligne de conduite.

La saisie des cinq mille numéros du Petit Lyonnais opérée hier matin à la gare du Perré a été faite pour la raison que le numéro n'avait point été encore déposé à la préfecture.

Il ne pouvait du reste pas l'être, nous dit-on, l'ouverture des bureaux de la préfecture étant postérieure au départ du train.

Les assises du département de l'Ain qui doivent s'ouvrir à Bourg le lundi 14 juillet seront présidées par M. Valentin, conseiller à la cour de Lyon.

Nous apprenons que la commission chargée d'examiner les projets pour le concours du théâtre des Célestins a fait connaître à M. le préfet le résultat de son jugement.

Le projet portant pour épigraphe: L'âge d'or est devant nous, a été élu hors concours comme incomplet, l'auteur ayant été empêché par une maladie de terminer son travail.

La commission propose de décerner le premier prix au projet portant pour épigraphe: Carrément ou de quinguois? — carrément. La variante choisie par la commission est celle dont le plan a pour devise: carrément, et qui est conforme au plan d'alignement proposé l'an dernier par la société d'architecture.

Après cet alignement, les angles du théâtre avec les rues voisines seraient droits, et le périmètre du terrain à consacrer au théâtre serait agrandi de quelques mètres en avant et aux dépens de la place.

Nous croyons savoir que la délibération qui décernera le premier prix à ce projet a été prise à l'unanimité.

La commission est d'avis de décerner le deuxième prix au projet portant pour épigraphe: Vega.

Elle est d'avis de décerner le troisième prix au projet désigné par les armes de la ville de Lyon, coloriées, avec les fleurs de lys, et fixées par quatre cachets de cire rouge.

Outre les prix fixés par le programme, la commission propose à M. le préfet d'accorder une mention honorable au projet qui a pour épigraphe: Spes.

Aux termes du programme, les projets doivent être exposés de nouveau pendant quatre jours, nous rendrons compte de cette exposition. Nous ignorons du reste le jour où elle commencera.

Le jury n'a pas enlevé les papiers recouvrant les signatures sur chaque projet. Ces projets ont donc jusqu'ici le caractère de l'anonymat. Nous ne savons pas s'ils le garderont dans la prochaine exposition ou si l'administration n'enlèvera pas les scellés. Il semble inadmissible de le faire pour les projets couronnés, dont les auteurs ont droit à la récompense de la publicité. Par contre, on ne voit aucune raison de ne pas laisser l'anonymat aux autres projets et les convenances semblent même l'imposer.

C'est demain vendredi, 13 courant, que doit avoir lieu, au Grand-Théâtre, la première représentation des Pirates de la Savane, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux.

Le succès qu'obtint ce beau drame, à Lyon, il y a quelques années, fait espérer que sa reprise est une heureuse idée; aussi la direction n'a-t-elle rien négligé pour remonter cet ouvrage avec un grand luxe de décors, de mise en scène et de costumes. On cite parmi les décorations appelées à produire un grand effet celle de l'acte du Torrent et le plateau où se passe la grande scène du serpent dans la forêt vierge.

Les principaux rôles seront remplis par M. Paganoni qui a joué le rôle d'André à Paris. M. Cazaubon celui de Ribeiro qu'il a créé au théâtre des Célestins et M. Louise Fely qui celui d'Hélène Morales. Avec de tels interprètes, les Pirates de la Savane ne peuvent manquer d'assurer à la nouvelle direction une série de fructueuses représentations.

La direction vient d'engager un jongleur indien qui, dit-on, fera des tours merveilleux à l'acte de la Fête.

Nous recevons d'un groupe d'exposants la note suivante avec prière de l'insérer: En présence des bruits contradictoires qui ont couru sur la situation de l'Exposition et sur la possibilité de son ouverture le 15 juin prochain, un groupe d'industriels a pris l'initiative de provoquer une importante réunion d'exposants où l'on s'est préoccupé de ces questions.

Cette réunion a choisi dans son sein des délégués dont le mandat défini avait pour but de constater: 1° l'état des travaux; 2° le nombre et la valeur des exposants; en un mot de déterminer si, en présence de la mise en exécution des engagements pris dès cette heure par les exposants inscrits, l'Exposition de Lyon répondrait aux espérances de ses créateurs.

Le rapport des délégués a été établi catégoriquement que l'administration avait accompli ses engagements, que les travaux lui incombant étaient à leur terme, et que dès-lors sa résolution irrévocable était d'ouvrir le 15 juin. Il a établi en outre que les galeries étaient toutes dans une situation très-satisfaisante pour recevoir les produits, que plusieurs des expositions les plus importantes étaient ou se mettaient en place, qu'enfin le succès dépendait désormais exclusivement de la rapidité avec laquelle les exposants retardataires promouvaient à leur installation.

Le nombre justifié des exposants est tel d'ailleurs que l'Exposition se présente dans des conditions excellentes.

En conséquence, les délégués soussignés ont, en raison des intérêts considérables dont la satisfaction est attachée au succès de l'Exposition de Lyon, pris l'engagement de se mettre personnellement en mesure avec la plus grande activité; ils font un appel pressant à tous ceux qui désirent comme eux s'associer à ce succès et les invitent à suivre leur exemple.

MM. PANISSET, papiers peints; MARETEAU, aîné, marchand tailleur; SAVIGNAN, articles pour carrosserie; SICARD, fabricant d'ébénisterie; PISSAVY, potier d'étain; DELORPITAL, articles de voyage; CORCELLET-BERNARD et JOUGEZ, quincaillerie.

La commission pour l'examen de la proposition relative à la création d'une faculté de médecine et d'une école de pharmacie à Lyon, est composée de MM. Besson, Arago, Lalbé, Thomas, Michal-Ladichère, Bonssel, Naquet, de Mahy et Bertaud.

M. le préfet du Rhône vient d'interdire aux marchands de journaux d'aller chercher leur marchandise. Il faudra désormais qu'ils attendent qu'on la leur porte.

Il se confirme qu'une nouvelle interpellation de la gauche est imminente à la Chambre. Elle aurait pour objet les récentes mesures prises par M. le préfet du Rhône, relative-

ment à la vente des journaux de Lyon. Le bruit courait même hier dans notre ville que M. Ducros venait d'être mandé en toute hâte à Paris, pour donner au gouvernement des explications sur sa ligne de conduite.

La saisie des cinq mille numéros du Petit Lyonnais opérée hier matin à la gare du Perré a été faite pour la raison que le numéro n'avait point été encore déposé à la préfecture.

Il ne pouvait du reste pas l'être, nous dit-on, l'ouverture des bureaux de la préfecture étant postérieure au départ du train.

Les assises du département de l'Ain qui doivent s'ouvrir à Bourg le lundi 14 juillet seront présidées par M. Valentin, conseiller à la cour de Lyon.

Nous apprenons que la commission chargée d'examiner les projets pour le concours du théâtre des Célestins a fait connaître à M. le préfet le résultat de son jugement.

Le projet portant pour épigraphe: L'âge d'or est devant nous, a été élu hors concours comme incomplet, l'auteur ayant été empêché par une maladie de terminer son travail.

La commission propose de décerner le premier prix au projet portant pour épigraphe: Carrément ou de quinguois? — carrément. La variante choisie par la commission est celle dont le plan a pour devise: carrément, et qui est conforme au plan d'alignement proposé l'an dernier par la société d'architecture.

Après cet alignement, les angles du théâtre avec les rues voisines seraient droits, et le périmètre du terrain à consacrer au théâtre serait agrandi de quelques mètres en avant et aux dépens de la place.

Nous croyons savoir que la délibération qui décernera le premier prix à ce projet a été prise à l'unanimité.

La commission est d'avis de décerner le deuxième prix au projet portant pour épigraphe: Vega.

Elle est d'avis de décerner le troisième prix au projet désigné par les armes de la ville de Lyon, coloriées, avec les fleurs de lys, et fixées par quatre cachets de cire rouge.

Outre les prix fixés par le programme, la commission propose à M. le préfet d'accorder une mention honorable au projet qui a pour épigraphe: Spes.

Aux termes du programme, les projets doivent être exposés de nouveau pendant quatre jours, nous rendrons compte de cette exposition. Nous ignorons du reste le jour où elle commencera.

Le jury n'a pas enlevé les papiers recouvrant les signatures sur chaque projet. Ces projets ont donc jusqu'ici le caractère de l'anonymat. Nous ne savons pas s'ils le garderont dans la prochaine exposition ou si l'administration n'enlèvera pas les scellés. Il semble inadmissible de le faire pour les projets couronnés, dont les auteurs ont droit à la récompense de la publicité. Par contre, on ne voit aucune raison de ne pas laisser l'anonymat aux autres projets et les convenances semblent même l'imposer.

C'est demain vendredi, 13 courant, que doit avoir lieu, au Grand-Théâtre, la première représentation des Pirates de la Savane, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux.

Le succès qu'obtint ce beau drame, à Lyon, il y a quelques années, fait espérer que sa reprise est une heureuse idée; aussi la direction n'a-t-elle rien négligé pour remonter cet ouvrage avec un grand luxe de décors, de mise en scène et de costumes. On cite parmi les décorations appelées à produire un grand effet celle de l'acte du Torrent et le plateau où se passe la grande scène du serpent dans la forêt vierge.

Les principaux rôles seront remplis par M. Paganoni qui a joué le rôle d'André à Paris. M. Cazaubon celui de Ribeiro qu'il a créé au théâtre des Célestins et M. Louise Fely qui celui d'Hélène Morales. Avec de tels interprètes, les Pirates de la Savane ne peuvent manquer d'assurer à la nouvelle direction une série de fructueuses représentations.

La direction vient d'engager un jongleur indien qui, dit-on, fera des tours merveilleux à l'acte de la Fête.

Nous recevons d'un groupe d'exposants la note suivante avec prière de l'insérer: En présence des bruits contradictoires qui ont couru sur la situation de l'Exposition et sur la possibilité de son ouverture le 15 juin prochain, un groupe d'industriels a pris l'initiative de provoquer une importante réunion d'exposants où l'on s'est préoccupé de ces questions.

Cette réunion a choisi dans son sein des délégués dont le mandat défini avait pour but de constater: 1° l'état des travaux; 2° le nombre et la valeur des exposants; en un mot de déterminer si, en présence de la mise en exécution des engagements pris dès cette heure par les exposants inscrits, l'Exposition de Lyon répondrait aux espérances de ses créateurs.

Le rapport des délégués a été établi catégoriquement que l'administration avait accompli ses engagements, que les travaux lui incombant étaient à leur terme, et que dès-lors sa résolution irrévocable était d'ouvrir le 15 juin. Il a établi en outre que les galeries étaient toutes dans une situation très-satisfaisante pour recevoir les produits, que plusieurs des expositions les plus importantes étaient ou se mettaient en place, qu'enfin le succès dépendait désormais exclusivement de la rapidité avec laquelle les exposants retardataires promouvaient à leur installation.

Le nombre justifié des exposants est tel d'ailleurs que l'Exposition se présente dans des conditions excellentes.

En conséquence, les délégués soussignés ont, en raison des intérêts considérables dont la satisfaction est attachée au succès de l'Exposition de Lyon, pris l'engagement de se mettre personnellement en mesure avec la plus grande activité; ils font un appel pressant à tous ceux qui désirent comme eux s'associer à ce succès et les invitent à suivre leur exemple.

MM. PANISSET, papiers peints; MARETEAU, aîné, marchand tailleur; SAVIGNAN, articles pour carrosserie; SICARD, fabricant d'ébénisterie; PISSAVY, potier d'étain; DELORPITAL, articles de voyage; CORCELLET-BERNARD et JOUGEZ, quincaillerie.

La commission pour l'examen de la proposition relative à la création d'une faculté de médecine et d'une école de pharmacie à Lyon, est composée de MM. Besson, Arago, Lalbé, Thomas, Michal-Ladichère, Bonssel, Naquet, de Mahy et Bertaud.

M. le préfet du Rhône vient d'interdire aux marchands de journaux d'aller chercher leur marchandise. Il faudra désormais qu'ils attendent qu'on la leur porte.

Il se confirme qu'une nouvelle interpellation de la gauche est imminente à la Chambre. Elle aurait pour objet les récentes mesures prises par M. le préfet du Rhône, relative-

ment à la vente des journaux de Lyon. Le bruit courait même hier dans notre ville que M. Ducros venait d'être mandé en toute hâte à Paris, pour donner au gouvernement des explications sur sa ligne de conduite.

La saisie des cinq mille numéros du Petit Lyonnais opérée hier matin à la gare du Perré a été faite pour la raison que le numéro n'avait point été encore déposé à la préfecture.

Il ne pouvait du reste pas l'être, nous dit-on, l'ouverture des bureaux de la préfecture étant postérieure au départ du train.

Les assises du département de l'Ain qui doivent s'ouvrir à Bourg le lundi 14 juillet seront présidées par M. Valentin, conseiller à la cour de Lyon.

Nous apprenons que la commission chargée d'examiner les projets pour le concours du théâtre des Célestins a fait connaître à M. le préfet le résultat de son jugement.

Le projet portant pour épigraphe: L'âge d'or est devant nous, a été élu hors concours comme incomplet, l'auteur ayant été empêché par une maladie de terminer son travail.

La commission propose de décerner le premier prix au projet portant pour épigraphe: Carrément ou de quinguois? — carrément. La variante choisie par la commission est celle dont le plan a pour devise: carrément, et qui est conforme au plan d'alignement proposé l'an dernier par la société d'architecture.

Après cet alignement, les angles du théâtre avec les rues voisines seraient droits, et le périmètre du terrain à consacrer au théâtre serait agrandi de quelques mètres en avant et aux dépens de la place.

Nous croyons savoir que la délibération qui décernera le premier prix à ce projet a été prise à l'unanimité.

La commission est d'avis de décerner le deuxième prix au projet portant pour épigraphe: Vega.

Elle est d'avis de décerner le troisième prix au projet désigné par les armes de la ville de Lyon, coloriées, avec les fleurs de lys, et fixées par quatre cachets de cire rouge.

Outre les prix fixés par le programme, la commission propose à M. le préfet d'accorder une mention honorable au projet qui a pour épigraphe: Spes.

Aux termes du programme, les projets doivent être exposés de nouveau pendant quatre jours, nous rendrons compte de cette exposition. Nous ignorons du reste le jour où elle commencera.

Le jury n'a pas enlevé les papiers recouvrant les signatures sur chaque projet. Ces projets ont donc jusqu'ici le caractère de l'anonymat. Nous ne savons pas s'ils le garderont dans la prochaine exposition ou si l'administration n'enlèvera pas les scellés. Il semble inadmissible de le faire pour les projets couronnés, dont les auteurs ont droit à la récompense de la publicité. Par contre, on ne voit aucune raison de ne pas laisser l'anonymat aux autres projets et les convenances semblent même l'imposer.

C'est demain vendredi, 13 courant, que doit avoir lieu, au Grand-Théâtre, la première représentation des Pirates de la Savane, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux.

Le succès qu'obtint ce beau drame, à Lyon, il y a quelques années, fait espérer que sa reprise est une heureuse idée; aussi la direction n'a-t-elle rien négligé pour remonter cet ouvrage avec un grand luxe de décors, de mise en scène et de costumes. On cite parmi les décorations appelées à produire un grand effet celle de l'acte du Torrent et le plateau où se passe la grande scène du serpent dans la forêt vierge.

Les principaux rôles seront remplis par M. Paganoni qui a joué le rôle d'André à Paris. M. Cazaubon celui de Ribeiro qu'il a créé au théâtre des Célestins et M. Louise Fely qui celui d'Hélène Morales. Avec de tels interprètes, les Pirates de la Savane ne peuvent manquer d'assurer à la nouvelle direction une série de fructueuses représentations.

La direction vient d'engager un jongleur indien qui, dit-on, fera des tours merveilleux à l'acte de la Fête.

Nous recevons d'un groupe d'exposants la note suivante avec prière de l'insérer: En présence des bruits contradictoires qui ont couru sur la situation de l'Exposition et sur la possibilité de son ouverture le 15 juin prochain, un groupe d'industriels a pris l'initiative de provoquer une importante réunion d'exposants où l'on s'est préoccupé de ces questions.

Cette réunion a choisi dans son sein des délégués dont le mandat défini avait pour but de constater: 1° l'état des travaux; 2° le nombre et la valeur des exposants; en un mot de déterminer si, en présence de la mise en exécution des engagements pris dès cette heure par les exposants inscrits, l'Exposition de Lyon répondrait aux espérances de ses créateurs.

Le rapport des délégués a été établi catégoriquement que l'administration avait accompli ses engagements, que les travaux lui incombant étaient à leur terme, et que dès-lors sa résolution irrévocable était d'ouvrir le 15 juin. Il a établi en outre que les galeries étaient toutes dans une situation très-satisfaisante pour recevoir les produits, que plusieurs des expositions les plus importantes étaient ou se mettaient en place, qu'enfin le succès dépendait désormais exclusivement de la rapidité avec laquelle les exposants retardataires promouvaient à leur installation.

Le nombre justifié des exposants est tel d'ailleurs que l'Exposition se présente dans des conditions excellentes.

En conséquence, les délégués soussignés ont, en raison des intérêts considérables dont la satisfaction est attachée au succès de l'Exposition de Lyon, pris l'engagement de se mettre personnellement en mesure avec la plus grande activité; ils font un appel pressant à tous ceux qui désirent comme eux s'associer à ce succès et les invitent à suivre leur exemple.

MM. PANISSET, papiers peints; MARETEAU, aîné, marchand tailleur; SAVIGNAN, articles pour carrosserie; SICARD, fabricant d'ébénisterie; PISSAVY, potier d'étain; DELORPITAL, articles de voyage; CORCELLET-BERNARD et JOUGEZ, quincaillerie.

La commission pour l'examen de la proposition relative à la création d'une faculté de médecine et d'une école de pharmacie à Lyon, est composée de MM. Besson, Arago, Lalbé, Thomas, Michal-Ladichère, Bonssel, Naquet, de Mahy et Bertaud.

M. le préfet du Rhône vient d'interdire aux marchands de journaux d'aller chercher leur marchandise. Il faudra désormais qu'ils attendent qu'on la leur porte.

Il se confirme qu'une nouvelle interpellation de la gauche est imminente à la Chambre. Elle aurait pour objet les récentes mesures prises par M. le préfet du Rhône, relative-

Il y a quelques jours, dit le Petit Lyonnais, un drame se passait dans une maison de la rue Bouteille, habitée par une jeune et jolie ouvrière, âgée de 20 ans et originaire de Roanne.

Cette jeune fille avait été fiancée, il y a quelques jours, à un jeune homme de très-bonne famille. Vint le jour du mariage, la jeune ouvrière ne voulut pas prononcer le « oui » sacramentel.

Les parents, venus de Roanne avec de nombreux invités, dans l'intention d'assister à la contre le refus de la demoiselle L..., et les fiançailles cessèrent.

Mais la jeune fille n'a pas refusé la main du jeune homme par amour du célibat; au contraire; elle a un beau jeune homme qu'elle préfère.

Or, un matin de la semaine passée, la demoiselle L..., se réveilla, et s'aperçut que le corps du jeune homme était entièrement glacé.

Elle voulut le réveiller, mais ce fut en vain. Elle eut beau l'appeler, son anant avait cessé de vivre.

La jeune fille naïve ne voulait pas croire à la mort de celui qui, quelques heures auparavant, lui parlait encore. Elle se mit à faire des tisanes qu'elle fit avaler au mort.

Comme on le pense bien, tout fut inutile. Que faire? La pauvre fille était singulièrement embarrassée. Elle qui jusque-là avait joué dans le quartier d'une réputation excellente.

Comment faire? Que dirait-on en voyant ce cadavre dans son lit? Elle fut comme folle pendant trois jours, pleurant son amant et priant, suppliant Dieu de lui rendre la vie.

Pendant ce temps, la famille du mort faisait des recherches et s'étonnait de la disparition du jeune homme.

Le quatrième jour, la découverte du cadavre ne permit pas à la pauvre fille d'attendre plus longtemps.

Elle prit son courage à deux mains et alla accoster un garde urbain en lui racontant l'aventure.

Le commissaire de police fut prévenu ainsi que la famille et l'on procéda à l'enterrement. Aujourd'hui la jeune fille, dont l'honneur est gravement atteint, est en danger de mort.

Par ce temps de pluie, il n'est pas inutile de recommander à nos lecteurs une invention récente qui laisse bien loin derrière elle tous les améliorés des deux mondes.

C'est le « sarapulle à manche de réglisse ». Le sarapulle à manche de réglisse existe depuis l'avons vu. La pâte qui le termine est l'odeur du coco la plus enivrante, et elle est teintée de noir.

Elle a ceci de particulier, que son propriétaire peut le sucer sans inconvénient. Au contraire, elle guérit la toux. De telle sorte que, le trotteur humide vous affaiblit les bronches, vous avez ce main le pépin efficace qui ramène la santé.

Et dire que ça ne se vend pas plus cher que les autres. Ce que c'est que le progrès!

Les poires de la Saint-Jean viennent de faire leur apparition sur nos marchés. Elles sont très-savantes et très-sucrées.</

(Bruxelles), les tireurs ayant pris part aux... (Bruxelles), les tireurs ayant pris part aux...

Clôture des inscriptions... Les inscriptions pour le grand prix d'inauguration...

Pour le compte de... MM. Steiner-Pons, Paris-Londe, L. Sautier, A. Dennerier, agent spécial.

Liste des Actionnaires... SOCIÉTÉ DE LA TIR DE LYON

TROISIÈME LISTE... MM. Gervain, Philippe, 10 actions

DE LA SOCIÉTÉ DE LA TIR DE LYON

Table listing shareholders and their share counts for the Société de la Tir de Lyon.

Total de la deuxième liste... 133 actions

DÉCÈS... Les amis et connaissances des familles FAUCHE-LABLANQUÈRE, ROUX, GUICHARD et MOLY...

Monsieur Joseph FAUCÉ, ancien huissier...

Gustave CLERGUÉ, ancien commissionnaire en soieries...

DÉPÊCHES D'HIER... Paris, 12 juin.

Le gouvernement et la commission de l'armée...

Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Madrid, 11 juin. L'Assemblée s'est réunie pour résoudre la crise.

Versailles, 22 juin, 2 h. 30. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Paris, 12 juin. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Madrid, 11 juin. L'Assemblée s'est réunie pour résoudre la crise.

Versailles, 22 juin, 2 h. 30. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Paris, 12 juin. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Madrid, 11 juin. L'Assemblée s'est réunie pour résoudre la crise.

Versailles, 22 juin, 2 h. 30. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Paris, 12 juin. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

Madrid, 11 juin. L'Assemblée s'est réunie pour résoudre la crise.

Versailles, 22 juin, 2 h. 30. Le bruit court au début de la séance qu'une demande en autorisation de poursuivre Ranc sera déposée.

3 heures 1/2. — La réunion de la majorité approuve la formation d'un ministère de conciliation formé de quatre membres de la droite et de quatre membres de la gauche.

Py est nommé à la présidence du conseil et au ministère de l'intérieur par 196 voix; Estevanès, à la guerre, par 192 voix; Sorin, au ministère d'ultram, par 190 voix; Aurich, à la marine, par 185; Muro, aux affaires étrangères, par 187 voix; Dadicho, aux finances, par 182 voix; Gonzales, à la justice, par 154 voix; Benot, au fomento par 161 voix.

Py dit que le programme du gouvernement est de sauver la République et l'ordre public. Le gouvernement est résolu à faire observer l'ordre; toute insurrection est un crime, quand il existe une ample liberté. (Applaudissements.)

M. Figueras a démissionné et quitté Madrid précipitamment. On dit qu'il va aux Eaux-Bonnes.

3 heures. — La composition du nouveau ministère a produit bon effet sur le peuple de Madrid. Les groupes armés disparaissent. Piorrat est nommé capitaine général de Madrid.

Londres, 12 juin. La Banque d'Angleterre a réduit son es-compte à 6%.

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

VERSAILLES 12 juin.

En arrivant à Versailles, j'apprends qu'il est question d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc; voilà! En attendant, je trouve M. de Janzé à la tribune; hélas! il y a bien 220 députés dans la salle; il y en a les trois quarts qui causent; le quatrième quart paraît écouter, mais, en réalité, dort. Voilà la politique; M. de Janzé, dans son intérieur, est, dit-on, un charmant homme, absolument comme Danton et Robespierre. Mais, une fois lancé dans la chose publique, il est sans pitié comme eux. Ils exécutaient, il assomme. Lequel est pire? Pour le moment, j'accepterais avec moins de regrets l'éternel sommeil.

Il est probable que l'affaire Ranc, si réellement elle doit avoir lieu, attend pour se produire que l'Assemblée se soit mise au complet. On écouterait d'abord le rapport de M. Baragnon, on validerait ensuite l'élection suivant les conclusions attendues de ce rapport, puis enfin viendrait la demande en autorisation de poursuites contre le nouveau représentant.

On parle encore d'un autre incident, d'une interpellation de M. Jules Favre sur les affaires italiennes, ou bien d'une dernière fusée motivée par la circulaire Pascal.

De quoi ne parle-t-on pas? Quant à la circulaire de Broglie, dont je vous ai touché un mot hier, quoiqu'on affectât d'en faire mystère (secret de polichinelle), il paraît certain qu'il n'en est plus question, par la bonne raison qu'on n'a aucune pièce entre les mains.

Ce bruit s'était répandu sur la croyance que M. Thiers avait découvert une nouvelle machine à scandale. Mais cela n'est pas, et M. Barthélemy Saint-Hilaire l'a positivement démenti ce matin.

M. de Janzé poursuit sa carrière, et pas une tribune un peu agréable à considérer. Je n'aperçois que deux chapeaux couleur d'azur qui encadrent deux figures des plus insignifiantes. J'ai bien envie de m'en aller.

Pour qui diable parle M. de Janzé, qu'on n'entend pas et qu'on écoute encore moins. M. Buffet, qui ne veut pas avoir mis sa cravate blanche pour rien, donne de temps en temps un coup de cloche de consolation. Cela fait penser au jeu de loto et à la location connue: « Un coup de sac pour le plaignant. » Seulement, ici, c'est l'auditoire qui se plaint, et l'orateur paraît au contraire tout satisfait de lui.

Encore une fois partira-t-il? Les tribunes se vident. J'attends que les chapeaux bleus s'ébranlent, mais lesdits chapeaux me semblent aussi très satisfaits d'être en représentation devant trois cents personnes. Ils ne bougeront donc pas.

Ce qui me rétient, ce sont certains symptômes qui peuvent faire croire qu'il y aura quelque chose. D'abord la tribune du président de la République est occupée, ce qui n'est encore arrivée que dans les grandes circonstances. Ensuite je remarque que MM. Magne et Desseignis sont seuls au banc des ministres. Les autres sont donc occupés dans les couloirs. Allons, du courage! Tout vient à qui sait attendre.

Tout à l'heure, au départ de Paris, j'ai vu M. de Broglie qui y avait passé la matinée et qui revenait en même temps que nous. Il a aperçu M. J.-J. Weiss, le spirituel sceptique et réactionnaire rédacteur de Paris-Journal, et s'est quasi jeté dans ses bras.

Enfin, M. de Janzé a fini. Mais quelle déveine! Il est remplacé par M. Krantz. C'est changer son cheval borgne... Je vais me promener sur les Réservoirs.

4 heures. — Je viens de rentrer pour entendre M. Gornain. Court, substantiel, nerveux, il s'est fait écouter, ce qui n'était pas facile après les orateurs précédents.

Chose bien plus forte, M. Clapier, qui annonce qu'il sera long, obtient aussi l'attention de la Chambre.

M. Clapier, vous le savez, est l'ami de M. Thiers; il a 76 ans comme lui, et est autrement vigoureux que lui.

12 juin. Toujours la circulaire. Mais il paraît qu'il n'y a pas que cette circulaire-là envoyée aux préfets. On parle, dans les couloirs parlementaires, d'une autre circulaire envoyée toujours par le même M. Beulé aux administrateurs des départements, et dans lequel document le ministre envisage le coup d'Etat parlementaire sous un point de vue tout inédit et fort piquant.

Il y a aussi une autre circulaire envoyée... mais il faut être discret, cela viendra à la tribune dans deux ou trois jours, et je crois que le gouvernement ne rira pas encore cette fois.

Reste les circulaires pleuvent avec le nouveau gouvernement. M. Batbie a fait la sienne, et il paraît qu'elle est fort curieuse; elle est adressée aux instituteurs.

Le ministre de la justice a envoyé la sienne aussi, elle est relative aux adresses à M. Thiers, qui chatouillent désagréablement le cabinet.

Lundi prochain, la commission des chemins de fer se réunit pour entendre M. Desseignis sur la question du chemin de fer de circuvallation.

Le ministre est d'avis que cela se termine le plus rapidement possible et paraît très-favorable au chemin de fer de circuvallation appuyé par la population et les députés du département intéressé.

Jeudi, le conseil supérieur du commerce se réunira à Paris; immédiatement après, M. Ozanne se rendra à Vienne pour commencer les négociations avec le gouvernement autrichien.

Demain, les commissions des marchés et de l'armée se réunissent pour entendre les conclusions du rapport de M. Riant sur la réorganisation de notre matériel de guerre.

Le prince Napoléon a quitté l'hôtel Bristol, mais il ne semble pas décidé à partir sitôt de France.

Il est allé s'installer à Saint-Gratien et vient à sa sœur, la princesse Mathilde. Pendant qu'un Bonaparte va et vient librement, la presse est toujours menacée. Hier on a saisi l'Est-Paris, qui publiait le portrait de M. Buffet, le président de l'Assemblée, tenant une fleur de lys en guise de sonnette.

La tribune, qui devait publier le portrait-charge de M. Mac-Mahon, s'est vu refuser l'autorisation par la censure. Le garde des sceaux aurait parlé de poursuites contre le Pays, à propos de l'article de Paul de Cassagnac, sur un député, M. Villain.

Le président et vice-président de la commission de l'armée, le général Chateaufort, rapporteur et le général Chabaud-Latour, ont eu aujourd'hui une conférence avec M. le ministre de la guerre, au sujet du titre II du projet de loi, concernant les rapports des chefs de corps avec l'administration.

M. Buffet vient d'adresser une lettre d'invitation à diner aux membres de la commission du budget, pour jeudi prochain 19 juin. Il est probable que les membres de la gauche se feront excuser.

Demain matin, les journaux publieront une lettre de M. Thiers en réponse à une adresse des habitants de Nancy.

M. Thiers remercie les signataires de leur assurance de sympathie, et explique que s'il a été précipité du pouvoir, c'est pour n'avoir pas voulu aller à droite; mais qu'il est persuadé d'avoir pour lui l'assentiment de tous les honnêtes gens et la majorité du pays.

NOUVELLES POLITIQUES On parle de deux interpellations qui pourraient être présentées à la Chambre. La première émanerait du général Billot et de quelques membres du centre gauche, et serait relative à l'arrêt du préfet du Rhône sur les journaux; la seconde, émanant aussi du centre gauche, sur la nomination du général Chanzy au poste de gouverneur général en Algérie.

Le Courrier de Meurthe-et-Moselle publie la lettre suivante, envoyée par M. Thiers à un habitant de Nancy: « Paris, boulevard Malesherbes, n° 48, 7 juillet 1873. « Mon cher monsieur de C... « Je vous remercie de votre souvenir si amical. Je me suis retiré parce que, dans ma conviction la plus profonde, un gouvernement de parti, dans un pays comme le nôtre, si déplorablement divisé, était un vrai contre-sens et ne pouvait qu'ajouter aux divisions existantes. « Un gouvernement énergique contre le désordre, modéré, bienveillant, pacifique à l'égard de tous les partis qui ne sont pas factieux, est le seul capable d'apaiser les passions et de remettre un peu d'union et de bien-être en France. « J'ai donc mieux aimé me retirer que de suivre une politique qui n'était pas la mienne et qui, d'ailleurs, en versant à droite, est loin de verser vers la majorité du pays. « Je retourne au repos, à mes études, à mes amis, ne désirant rien que le rétablissement de la France. « Tout à vous de cœur, « A. THIERS. »

Font partie de la commission chargée d'examiner la proposition Des Rotours, relative à une enquête sur la situation houillère: MM. Des Rotours, Vétillard, Botteaux, Carnot fils, Maurice Descat, Claude (des Vosges), Destréaux, Chaper, Ducarte, Ayme, Dupont, Kolb-Bernard, J. Brame et Julien.

La commission de l'armée s'est prononcée mardi contre le projet de conversion, signé il y a quelques mois entre le général de Cissey et les 5 grandes compagnies pour l'organisation des bataillons de chemins de fer.

On télégraphie d'Amsterdam, 11 juin, soir: Résultats connus des élections pour la seconde Chambre: ont été élus 16 candidats libéraux, 11 candidats conservateurs ou ultramontains.

Il y aura, le 23 juin, scrutin de ballottage pour 7 candidats. Le résultat de cinq districts est encore inconnu.

L'Assemblée reprend la discussion du projet concernant la concession de divers lignes de chemins de fer et une convention de 325 millions consentie à la compagnie de l'Est.

M. de Janzé développe son contre-projet tendant au rachat par l'Etat des lignes totales du chemin de fer de l'Est.

La discussion est ouverte sur l'art. 1er. M. de Janzé présente le contre-projet suivant: Art. 1er. — L'Etat effectuera dans le courant de l'année 1873, conformément aux prescriptions du cahier des charges, le rachat de l'ensemble des concessions de la compagnie de l'Est, c'est-à-dire aussi bien des lignes situées sur le territoire cédé à l'Allemagne que celles restées françaises.

Art. 2. — L'Etat prendra à sa charge le service des titres, actions et obligations, sauf à faire fonctionner l'amortissement dans les conditions de proportion et de délai fixées par les conventions, statuts et cahiers des charges.

Toutefois l'Etat ne sera pas astreint à suivre exclusivement la voie du tirage au sort pour l'amortissement des titres de la compagnie de l'Est. Il aura la faculté d'amortir les actions et les obligations par le rachat des titres en bourse, aux cours qui lui paraîtront favorables.

Art. 3. — Les concessions de lignes nouvelles nécessaires pour reconstituer notre réseau de l'Est seront faites par des projets de loi spéciaux.

M. le baron de Janzé soutient au milieu du bruit des conversations particulières qui nous empêchent de suivre son argumentation que la convention de 325 millions avec une annuité de 20 millions pendant 83 ans, est beaucoup trop consistante et exploite les par l'Etat ou par une compagnie fermière est préférable.

D'ailleurs le contre-projet demande seulement le rachat et réserve la concession des lignes nouvelles à des projets spéciaux qui seraient soumis à l'Assemblée et feraient l'objet d'une délibération particulière.

M. Krantz soutient le projet de la commission en faisant observer que, dans le rachat, M. de Janzé a oublié diverses catégories d'obligations et toutes les difficultés judiciaires du rachat. Quant au chiffre de la convention, il résulte du traité de Francfort.

Le séquestre commercial et un certain nombre de réclamations que peut faire valoir la compagnie ne sont pas compris dans les 325 millions. C'est ce qui fait la différence du taux de la vente consentie à la compagnie et ce qui fait que la concession accordée est de 2) millions 500 mille francs pendant une période de 83 ans.

M. Gornain demande la parole et monte à la tribune. M. Gornain. — L'Assemblée ne veut pas de rachat et veut prendre la situation telle qu'elle était en 1870.

J'accepte les 325 millions et même la renonciation à 19 millions pour les dettes relatives à la garantie d'intérêt.

Mais ce qui est susceptible de critique, ce qui ne peut être, c'est une annuité à 73,26, c'est-à-dire au taux de 30. C'est inadmissible, la commission elle-même y renonce. Le taux réel devrait être de 5 fr. 75.

Cette annuité est écrite dans les chiffres de la compagnie. Cette annuité pourra aussi être susceptible de conversion. C'est une annuité de 5 fr. 75 c. Ce n'est pas une annuité totale de 20,500,000 francs, c'est une annuité de 18,675,000. C'est une économie de plus de 1,800,000 par an. Elle n'est pas à dédaigner.

M. le président. — Il ne s'agit pas en ce moment de la proposition de M. Gornain, mais de l'amendement de M. de Janzé.

Le contre-projet de M. de Janzé est mis aux voix et rejeté.

M. Thiers, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1 million 493 mille francs applicable aux exercices 1872 et 1873 et devant être affecté à des dépenses concernant les chemins vicinaux pendant la guerre.

M. Clapier propose l'amendement suivant. Il rejette l'art. 1er concernant la concession de nouvelles lignes de la compagnie de l'Est et il remplace les articles 1 et 2 du projet de la commission par l'article suivant:

Art. 1er. — Est approuvée la convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer de l'Est, ayant pour objet de régler les conditions du rachat de la partie des chemins de fer cédée à l'Empire d'Allemagne, sauf les modifications suivantes:

PROJET DE CONVENTION. Articles 1, 2, 3 et 4 maintenus. Article 5, supprimé. Article 6 et 7, maintenus. Article 8, supprimé. Article 9, modifier comme suit: En paiement du rachat de la partie des lignes de chemins de fer appartenant à la compagnie de l'Est et de ses droits sur les chemins du Luxembourg, il sera attribué à la compagnie de l'Est un titre inaliénable d'annuités de 15,584,670 fr. par an.

La compagnie jouira de cette annuité pendant la durée de sa concession et en restituera le titre à la fin de cette concession. Cette annuité partira du 18 mai 1871, date de la ratification du traité de paix.

Les indemnités que la compagnie de l'Est pourra avoir droit de réclamer, en vertu du paragraphe 2 et du paragraphe 5 de l'article additionnel du traité de Francfort, seront déduites jusqu'à due concurrence sur la somme de 95,377,216 francs qui est due à l'Etat par la compagnie de l'Est, pour avances à elle faites, tout autre réclamation lui demeurant interdite.

L'orateur annonce qu'il combattra pied à pied chacun des articles de la convention avec la compagnie de l'Est.

L'orateur conteste d'abord que le chiffre de 325 millions soit bien véritablement la représentation de la propriété de la compagnie. Il y a un vieux proverbe qui dit: Tout chemin mène à Rome. Tous les calculs, dit la commission, amènent au chiffre de 325 millions et à une annuité de 20 millions 500 mille francs. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que le chiffre de 325 millions et l'annuité de 20 millions 500 mille francs est l'objet qui l'on veut avoir en vue.

La compagnie n'avait pas une propriété, mais un droit de jouissance. Elle n'est même pas usufructière, mais simplement fermière à long bail.

Pour le règlement de l'indemnité, il n'y a pas à considérer le traité de Francfort. Il est de règle que lorsque l'on n'a pas pris un contrat, il est de règle que l'on n'a pas pris un contrat, il est de règle que l'on n'a pas pris un contrat.

Mais on considère la compagnie comme souscripteur tacite de l'emprunt. Mais depuis quand y a-t-il des souscripteurs tacites? Est-ce que la compagnie avait déclaré à qui que ce soit qu'elle souscrivait? L'Etat avait une créance sur la compagnie, et, comme juge, il avait le droit de réclamer la somme de 325 millions, lors même que cette somme serait la représentation de ce que pourrait demander la compagnie. Ainsi, à l'égard de l'annuité de 20 millions 500 mille fr., il ne faut pas espérer de souscription tacite au moment de l'emprunt.

C'est, en résumé, un chiffre de 81 millions au moins de plus pendant 83 années des annuités. A ce propos, M. Clapier s'en retire aux chiffres et aux détails donnés par M. Pouyer-Quertier.

Aux rectifications que l'on désire, on met en avant les ingénieurs éminents qui ont déterminé les chiffres de la commission. Mais ces ingénieurs se sont trompés sur divers chiffres; ils peuvent s'être trompés sur un autre argument, et l'on déclare que l'annuité de 20 millions 500 000 fr. ne représente pas seulement 325 millions, mais d'autres chiffres pour différentes réclamations pouvant former des questions plus ou moins litigieuses. On est arrivé à l'annuité par transaction.

On parle de transaction et l'on croit après cela que tout est terminé. C'est une transaction! Ah! continue M. Clapier, je me désole des transactions avec les compagnies. J'ai trop présenté à mon souvenir la triste histoire de nos transactions avec les compagnies. Cette histoire se résume par un milliard que les compagnies ont arraché à l'Etat, à la bourse de tous les contribuables. Non, pas de transactions, donnons ce qui est légitimement dû, strictement dû; mais n'allons pas au-delà.

M. Clapier entre de nouveau dans le détail des chiffres et dans celui des indemnités réclamées par la compagnie de l'Est. Il en conclut que ce que l'on donne à la compagnie est beaucoup plus que ce qu'on lui doit. Ainsi elle réclame pour la destruction de ses gares. On l'indemnise de 325 millions pour cette destruction.

Et elle réclame encore pour la reconstruction des gares! Ah! mais c'est vraiment trop. On a payé la compagnie en gros et elle veut encore qu'on la paye en détail. Est-il possible de suivre la compagnie dans cette voie de réclamations vraiment exorbitantes!

L'orateur est interrompu par le bruit des conversations particulières et réclame vivement le silence.

Une voix. — Serrez! serrez! M. Clapier passe à la question du Luxembourg et soutient que la compagnie de l'Est en abandonnant ce qu'elle a abandonné à cet égard n'a fait qu'obéir à son intérêt bien entendu et n'a nullement cédé à une pression morale de l'Etat.

La séance continue.

Paris, 12 juin. On assure que le rapport de M. Baragnon sur l'élection de M. Ranc ne sera pas déposé de quelque temps; on attend la reconstitution du dossier; un certain nombre de pièces conservées en double ont été adressées à M. Ernoul; il est possible que la demande d'autorisation de poursuivre M. Ranc soit faite aujourd'hui par le général de Barrail.

Fin de l'Assemblée. — M. Buffet lit une lettre du général Ladmiraull demandant l'autorisation de poursuivre M. Ranc sous l'inculpation de participation à la Commune, d'attentat contre le gouvernement, d'excitation à la guerre civile et d'usurpation de fonctions.

La lettre du général Ladmiraull dit que la justice doit être égale pour tous. Je me fais un devoir de signaler M. Ranc comme le seul membre de la Commune qui, étant sérieusement compromis, n'ait pas été poursuivi.

Le général Ladmiraull mentionne des décrets signés: Ranc ou Commune de Paris dont il faisait partie, notamment un décret accusant M. Thiers, ex-membre du gouvernement, le décret relatif aux otages, le décret de sortie générale contre Versailles, etc.

Il termine en disant que M. Ranc a joué un rôle actif pendant la Commune.

L'Assemblée a décidé de nommer samedi une commission pour examiner la demande de poursuites.

Bourse meilleure par suite de la réduction de l'escompte à Londres.

Paris, 12 juin. On lit dans le Times qu'un médecin anglais, le docteur Fayer, a fait dans un des hôpitaux de Londres de très-curieuses études sur l'empoisonnement causé par la morsure des serpents.

Il a pu constater par une longue série d'expériences qu'aucun des antidotes préconisés jusqu'à ce jour n'a d'efficacité; mais il a reconnu que la vie peut être prolongée pendant plusieurs heures par la respiration artificielle.

Dans une de ces expériences, le cœur a continué de battre pendant neuf heures après le développement de symptômes qui amènent immédiatement la mort. Le cœur ne s'arrêta qu'à cause de l'imperfection de la respiration.

Quant à l'action du poison, le docteur Fayer pense qu'il y a une grande analogie entre le poison de serpent et le curare, et ce fait lui donne l'espérance que la respiration artificielle peut, si elle est soutenue avec continuité, sauver la vie.

On sait qu'un animal empoisonné par le curare peut, après plusieurs heures de mort apparente, être rappelé à la vie par la respiration artificielle et l'application de la chaleur. Le poison est ensuite éliminé par les organes sécréteurs et l'animal se rétablit. Le curare agit par la paralysie des nerfs moteurs et amène l'asphyxie en s'étendant aux muscles de la respiration.

Le poison du cobra, suivant le docteur Fayer, agit de la même manière, mais il n'est pas certain, quoique cela ne soit pas prouvé, qu'il ne porte pas en outre une atteinte irréparable aux centres nerveux.

Le docteur Fayer estime qu'il faudrait, pour établir la respiration artificielle pendant des heures et même des jours, un appareil spécial qui serait mu par la vapeur.

Dès que les symptômes de l'empoisonnement apparaissent, il serait nécessaire de commencer la respiration artificielle, de l'entretenir constamment et de tenir le corps à la chaleur du sang; avec ce traitement, quand de faibles quantités de poison seulement ont été absorbées, le docteur Fayer ne doute pas du succès.

Un médecin de Balesore a fait des expériences dans le même sens que le docteur Fayer. Dans un cas, il a entrepris l'action du cœur pendant dix heures, quoique les convulsions eussent déjà commencé.

Un trait de génie rapporté par la Liberté: A l'entresol d'une maison du boulevard extérieur, un nouveau dentiste s'était installé. Sur son enseigne il avait écrit simplement: EXTRACTION DES DENTS SANS DOULEUR: 2 FRANCS

Vainement il attendit. Personne ne vint durant le premier trimestre. Il eut alors l'idée d'ajouter ceci à l'enseigne: AVEC DOULEUR: 1 FRANC

Les patients sont venus en foule; mais tous pour l'extraction sans douleur.

CHRONIQUE ÉLÉGANTE Vraiment j'ai peine à le croire tant la chose serait surprenante, mais on dirait que depuis peu la politique fait très. La polémique des journaux est descendue à un diapason modéré, et les séances de l'Assemblée sont de moins en moins orageuses. Les cotillons à papier sont tranquilles et la sonnette du président repose mollement sur son coussin.

Peu de ces interpellations à brûle-pourpoint et de ces interruptions violentes qui mettent la chambre en feu; nos honorables ont décidément plus langage dans les documents de l'oubli et font parade d'intentions aussi pacifiques que peu ordinaires.

Je ne sais si je m'abuse, et si cet heureux tableau n'est que l'œuvre d'une heureuse illusion; mais, d'après toutes les apparences, le calme semble vouloir un peu reprendre, et le baromètre politique se remettra pour quelque temps au beau. Si vous m'en croyez, nous profiterons de cette insolite disposition des esprits, pour faire une petite promenade dans un pays charmant, bien délaissé par la politique, celui de l'élegance.

Et d'abord que dirai-je des modes du jour, toujours si changeantes et si capricieuses. Le costume complet se meurt, et si la province le porte encore, il est condamné à Paris. La longue polonoise Directoire pour toilette négligée ou de voyage a seule quelques chances de durée. Le petit mantelet de cachemire ou de dentelles le remplace avec avantage.

Charmant ce petit mantelet en grenadine soie doublé, à pans carrés, que portait l'autre jour M<sup>me</sup> Rothschild à l'exposition de peinture. Une véritable ruche de petits volants, garnis en haut et en bas, sur l'ourlet, de belles perles de jais très-pen espacées. C'est d'une simplicité à un goût exquis.

La mode, en apparence si frivole et si arbitraire, respecte les traditions plus qu'on ne le suppose. Et en revient toujours Aux anciens amours.

Elle ressuscite continuellement d'anciennes formes, témoin les écharpes avec entre-deux brodés ou de dentelles, et dentelles tout autour. Elles se font en étoffes pareilles aux robes, en crêpe de Chine, en cachemire et en mousseline sur robe très-claire. Ces écharpes vont très-bien aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Ne pas oublier des nœuds derrière, à longs pans, à longue boucle, à tête plate, peu importe, pourvu qu'il y en ait, c'est la suite.

J'ai aperçu, il y a quelques jours, une ravissante robe de promenade, inutile de cacher le

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DE 12 JUILLET

SAINT-ETIENNE, 11 juin 1873. TABLEAU DES COTES

BALLOTS PESÉS. TABLEAU DES COTES

BULLETIN COMMERCIAL. Les prix des blés restent toujours bien tenus.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Lyon, 12 juin 1873.

Afrique dur disponible, 130/126, 40 25. Mersina blanc disponible, 126/121, 40 25.

La Ménagerie Bidel se compose de 11 lions de toutes les races, lions accompagnés de chiens, parcs, lièvres, jaguars, etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 12 juin. PAR BOULANGER, ING.-OPTICIEN.

SPECTACLES DU 13 JUILLET. GRAND-THEATRE. LES PIRATES DE LA SAVANNE.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co. boulevard St-Germain, 79, Paris.

nom de l'auteur, c'est M<sup>lle</sup> Elise, de Paris. C'est une robe de faille bleue formant légèrement la traîne.

Voici la saison de la villégiature que juin nous ramène avec les beaux jours. On l'a dit, en comparant les saisons à l'âge de l'homme.

C'est le renouvellement d'une ruhe en travail, des entrées, des sorties des domestiques rapportant des achats à échanger et à rendre.

Il ne faut pas oublier ces messieurs. Les bains de mer les appellent et nos élégants Lyonnais doivent s'y présenter avec tous leurs avantages.

ne sont-ils pas en rapport avec la beauté de ses traits. Il y a quelques jours, elle se promenait avec quelques voisins de campagne.

Le Hamac, charmante révérie-vaïse, par un jeune compositeur lyonnais, M. Henry Denave.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière du Barry.

Certificat N° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Cabinet de M. Jean DODE, expert-teneur de livres, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13.

Dissolution de Société. D'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon.

LA PURGATION. La plus rationnelle est celle de la plus douce et la plus efficace.

GUERISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules Quet.

Deux extraits de ce jugement ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

A VENDRE un office d'huissier dans une des résidences les plus importantes de l'arrondissement de Grenoble.

DÉPURATIF DU SANG. DE TOUTES les remèdes préconisés et employés pour purifier le sang et le régénérer.

EAU DE VICHY source de Saint-Yorre. La plus froide, et par suite, la plus gazeuse et la moins aérée par le transport.

AVIS. Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon.

TARNAVASSI. 6, rue Ferrandière, 6 Brochage de livres, cartonnage.

COQUELOUS SIROP LUCHE. Guérison très prompte de la toue, de la bronchite, de l'asthme.

OUVERTURE DE CRÉDIT. aux négociants se trouvant dans une gêne momentanée.

M<sup>lle</sup> CHRÉTIEN. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale.

PATRICK ELLIOTT. Commission, Consignation, Ordres de Bourse, Emission.

POMMADE AU Goudron. infaillible contre les pellicules, les démangeaisons de la peau.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

Goudron Barnoud. LIQUEUR. Cette préparation, qui jouit d'une supériorité incontestable sur tous les produits similaires.

Sirop Barnoud. Contre la toue et les irritations de la gorge.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 11 Juin (de midi à 3 h. 1/2). RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME.

BOURSE DE LYON - Jeudi 12 Juin (de 11 h. à midi 1/2). RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 12 juin. Le marché des fonds français reste presque nul.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 12 juin. Le marché des fonds français reste presque nul.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 12 juin. Le marché des fonds français reste presque nul.